



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 21 mai, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Manon Finn, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 6 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h03.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

Rés. no
2019-080



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no
2019-081

3.1 Adoption du procès-verbal de la 4^e séance ordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 28 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 4^e séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

Rés. no
2019-082

3.2 Adoption du procès-verbal de la 1^e séance extraordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 28 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 1^e séance extraordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.2 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.3 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

5.5 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no
2019-083

7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement n° 428-2019 décrétant l'acquisition d'un camion déneigeur et un emprunt de 250 000 \$

AVIS DE MOTION est donné par M. Pierre Langlois qu'un règlement n° 428-2019 décrétant l'acquisition d'un camion déneigeur et un emprunt de 250 000 \$, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

Un projet de ce règlement est présenté par le directeur général, séance tenante.

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2019-084

8.1 Demande d'aide financière - ÉCOLE RICHARD

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par École Richard pour l'organisation du salon des ressources 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant équivalent à deux inscriptions scolaires, à École Richard pour l'organisation du salon des ressources 2019-2020;
- ii. D'accorder une inscription sportive ou culturelle gratuite pour la saison 2019-2020;

Rés. no
2019-085

8.2 Révision de la formule et du cadre financier - Camp de jour 2019

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel présenté par la directrice des loisirs concernant le camp de jour 2019;

CONSIDÉRANT qu'un minimum de 10 inscriptions est nécessaire à la mise en place du nouveau service de surveillance;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un minimum de 4 personnes est nécessaire à la mise en place du service de surveillance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'opter pour le scénario n° 1, offrant un service de surveillance pour les plages horaires situées en dehors des heures d'activités;
- ii. Qu'un tarif supplémentaire de 40\$ par semaine soit ajouté aux frais d'inscription au camp de jour, pour les participants qui bénéficieront des services de surveillance;
- iii. Que la mise en place du service est subordonnée à un minimum de 10 inscriptions et au recrutement d'un minimum de 4 personnes.

**Rés. no
2019-086**

8.3 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 13 mai 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 13 avril 2019 et le 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 80 chèques présentés pour un montant de 130 100.20 \$.

**Rés. no
2019-087**

8.4 Autorisation de participation au congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT que Rick Tanguay a manifesté son intérêt à participer au congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra au centre des congrès de Québec du 12 juin 2019 au 14 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription sont de 0 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Rick Tanguay à s'inscrire au congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), aux frais de la municipalité.
- ii. Que les frais de déplacement et de séjour prévus au règlement 337-2008 lui seront remboursés dans le cadre de cet évènement.

**Rés. no
2019-088**

8.5 Demande d'assistance financière pour la fête nationale du Québec 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité désire organiser des activités dans le cadre de la fête nationale du Québec 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. **QUE** Manon Finn de la Municipalité de Chute-aux-Outardes soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2019.
- ii. **QUE** la municipalité de Chute-aux-Outardes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, fête nationale du Québec, et invite sa population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

**Rés. no
2019-089**

8.6 Dépôt du rapport financier consolidé 2018 de la municipalité

Le directeur général fait présentation du rapport financier.

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 176.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 966 à 966.4 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018;
- ii. De nommer MALLETT S.E.N.C.R., comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2019



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2019-090

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Résolution d'appui à alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier

CONSIDÉRANT le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

CONSIDÉRANT cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan;

CONSIDÉRANT

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'appuyer Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à:
- ii. Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- iii. Élaborer une stratégie de protection du caribou en



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières;

- iv. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

**Rés. no
2019-091**

9.2 Acquisition de bornes électriques 240 volts

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel présenté par le DG dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance du conseil

**Rés. no
2019-092**

9.3 Demande d'aide financière - ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par École secondaire Serge-Bouchard pour la tenue de l'édition 2018-2019 de son gala méritas;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100,00\$, à École secondaire Serge-Bouchard pour la tenue de l'édition 2018-2019 de son gala méritas;

**Rés. no
2019-093**

9.4 Renouveau de la convention collective - Acceptation de l'entente de principe

CONSIDÉRANT le projet de convention collective présenté au conseil municipal lors de la séance de travail du 13 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'approuver l'entente de principe intervenu au comité de négociation et présenté au conseil municipal lors de la séance de travail du 13 mai 2019;
- ii. D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, la convention collective telle qu'amendée.

**Rés. no
2019-094**

9.5 Requête n° 2019-021 - M. Rodrigue Lévesque

CONSIDÉRANT la requête formulée par M. Rodrigue Lévesque concernant l'agrandissement du terrain de maison mobile dont il est locataire, situé au 28 de la rue Gionet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la demande, sous réserve de l'acceptation des conditions édictées quant à l'ajustement du prix du loyer et quant à la clause de retrait advenant un éventuel développement sur le terrain contigu à celui du 28 rue Gionet.

**Rés. no
2019-095**

9.6 Requête n° 2019-022 - Jean-Yves Laforge

CONSIDÉRANT la requête formulée par M. Jean-Yves Laforge concernant l'acquisition du lot contigu à sa propriété du 39 rue du Bassin;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De refuser la demande.

**Rés. no
2019-096**

9.7 Formation du comité de travail – sur les enjeux budgétaires de la municipalité en lien avec l'accompagnement proposé par la direction régionale du MAMH.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail doit être formé afin de produire un rapport de recommandation au conseil sur cette question;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité sur les enjeux budgétaires de la municipalité en lien avec l'accompagnement proposé par la direction régionale du MAMH. soit formé des personnes suivantes :
 - M. Christian Malouin;
 - M. Yoland Émond;
 - M. Rick Tanguay;
 - M. Gilles Perron agira à titre de substitut.

**Rés. no
2019-097**

9.8 Demande d'appui - Club de motocycliste de la péninsule

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le Club de motocycliste de la péninsule pour la tenue de l'édition 2019 du Bike Show;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par le comité organisateur en vue d'obtenir le prêt à titre gratuit de diverses ressources municipales, que la municipalité estime à un montant de 6 300 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'affectation, à titre gratuit, des ressources municipales demandées, selon la liste fournie par le comité organisateur et totalisant un montant estimé à 6 300 \$;
- ii. D'autoriser la tenue de l'évènement au parc public situé au 2 rue du Parc à Chute-aux-Outardes (lot 5 148 147 du cadastre du Québec);
- iii. D'autoriser la participation des employés du service des travaux publics à la préparation et au montage du site des festivités;
- iv. D'autoriser la participation des employés du service de sécurité incendie pour assurer la sécurité du site des festivités;
- v. D'autoriser la tenue de spectacles extérieurs au-delà de 23h pour les 28 et 29 juin 2019, c'est-à-dire jusqu'à 02h00 de la nuit suivante;
- vi. Que toutes ces autorisations soient subordonnées à la démonstration à faire par le comité organisateur, d'une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

couverture d'assurance jugée satisfaisante par la direction de la municipalité ainsi qu'à la signature d'un contrat en bonne et due forme.

**Rés. no
2019-098**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2019-099**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h30.


Yoland Émond,
maire.


Manon Finn,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation